

Réunion de la commission Environnement et développement durable

du 20 octobre 2023

SYNTHÈSE

La commission Environnement et développement durable s'est réunie le vendredi 20 octobre 2023 sous la présidence de M. Xavier Timbeau.

La séance a débuté par l'examen d'une demande d'avis d'opportunité pour une **enquête du Service des données et études statistiques** (Sdes, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) **portant sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP**. Chrystel Scribe, responsable des statistiques relatives aux déchets et à l'économie circulaire, a présenté les principales caractéristiques de l'enquête dont l'objectif est d'améliorer la connaissance d'une part des déchets produits par le secteur de la construction et de la dépollution (volumes, nature) et d'autre part des différentes filières de traitements de ces déchets. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2025. Il a été regretté par la salle que les plastiques soient considérés comme des déchets non dangereux dans cette enquête alors qu'ils présentent une très forte toxicité pour la biodiversité, mais ce choix a été justifié par un besoin de cohérence avec le classement effectué dans le règlement sur les statistiques de déchets (RSD) et dans la nomenclature européenne. Les échanges ont également suggéré d'étudier la possibilité de rendre publique la base des installations utilisées, comme l'est celle des sites Seveso.

Les deux présentations suivantes ont porté sur **la mesure de l'impact environnemental du numérique**. Erwann Fangeat, coordinateur du pôle Numérique et durabilité de l'Ademe, a présenté les résultats de l'étude co-réalisée par l'Ademe et l'Arcep sur le sujet de l'empreinte environnementale du numérique. En mobilisant la méthodologie d'Analyse du cycle de vie (ACV) des produits, cette étude avait pour objectif de mesurer l'impact environnemental à la fois de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des trois grandes briques du numérique (équipement, réseau et datacenters) en 2020, ainsi que d'estimer ces impacts aux horizons 2030 et 2050. D'après les résultats, **l'empreinte carbone du numérique équivaut à celle de l'aviation**, soit 2,5 % de l'empreinte nationale. Cette étude a ainsi mis en évidence l'importance de se saisir du sujet. Méthodologiquement, elle a surtout souligné la nécessité d'adopter une **approche multicritère ne se limitant pas aux seules émissions de gaz à effet de serre** mais tenant compte également de l'impact sur les ressources minérales, mécaniques et fossiles, sur les radiations ionisantes, etc. En outre, si les données relatives aux équipements se sont révélées assez satisfaisantes, un manque est apparu concernant les données relatives aux réseaux et aux datacenters.

Anne-Laure Durand, cheffe de l'Observatoire des marchés à l'Arcep, a ensuite présenté la **nouvelle enquête annuelle Pour un numérique soutenable réalisée par l'Arcep** depuis 2022. Cette enquête vise notamment à combler le manque de données publiques concernant l'impact environnemental du numérique et à produire des **indicateurs fiables pouvant être suivis de façon régulière et sur le long terme**. Si la collecte de données a d'abord été réalisée auprès des quatre principaux opérateurs de communications électroniques en 2022, elle a été élargie en 2023 aux fabricants de terminaux et aux opérateurs de centres de données. Les données collectées apportent des éléments de connaissance à la fois sur les émissions de gaz à effet de serre induites par la fabrication des

terminaux ou les communications électroniques, les volumes de terminaux vendus, les volumes de terres rares et métaux précieux nécessaires à la fabrication des terminaux, la surface de plancher occupée par les datacenters, leur consommation énergétique, et de nombreux autres sujets. Elles pourraient encore être enrichies progressivement dans les années à venir en fonction des besoins et surtout des moyens. Malgré les nombreux apports de l'enquête, Anne-Laure Durand a rappelé que **certaines difficultés persistent**, par exemple pour mesurer la durée de vie des smartphones (reconditionnements compris), ou encore pour suivre les émissions de gaz à effet de serre induites par les entreprises dans la mesure où les méthodes de calcul des scopes 1 et 2 des bilans carbone varient encore d'une année à l'autre.

Les échanges avec la salle ont ensuite fait observer qu'il serait utile de disposer de scénarios contrastés selon les hypothèses sur la durée de vie des équipements, et rappelé qu'il était nécessaire de tenir compte également des **impacts du numérique sur la biodiversité**, notamment sur la perturbation des milieux par les réseaux. Une évaluation des impacts positifs du numérique dans d'autres secteurs serait également à mener pour compléter ces travaux, en tenant compte des nuisances environnementales que le numérique permet de diminuer, par exemple lorsqu'il permet d'éviter un déplacement.

Le troisième temps de la réunion, organisé sous forme d'échange, a permis de **finaliser la rédaction des avis de moyen terme 2024-2028 de la commission**. Dominique Francoz, chargée de préparer le programme de moyen terme du Cnis, a d'abord rappelé le processus de concertation mis en œuvre pour identifier les sujets pour lesquels les utilisateurs ont le plus d'attentes à moyen terme. Initiée au second semestre 2022, cette démarche a notamment inclus une large consultation publique en ligne qui a obtenu environ 150 réponses. Elle a également donné lieu à la réalisation d'une vingtaine d'entretiens avec des producteurs de statistiques publiques, d'une dizaine d'entretiens avec des utilisateurs, et de deux focus groups ayant réuni producteurs et utilisateurs. Les avis rédigés de la commission, qui prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique et fixent les sujets à traiter dans le cadre de cette commission entre 2024 et 2028, ont ensuite été examinés et amendés tour à tour. Les échanges ont notamment permis de mieux tenir compte des enjeux relatifs à la biodiversité dans les avis. **Les principales thématiques retenues** portent sur la mesure de l'empreinte carbone, le développement des comptes économiques de l'environnement, le suivi de l'état de la biodiversité, les évolutions de la ressource en eau, la mesure de la sobriété, celle de la rénovation énergétique des bâtiments, l'évolution de la décarbonation du secteur des transports, les inégalités socio-économiques liées à la transition écologique, la santé et l'environnement. Les avis rédigés résultant de ces discussions sont disponibles [en ligne](#).

**La prochaine réunion de la commission Environnement et développement durable aura lieu le
jeudi 4 avril 2024 à 9h30**